

Rapport de présentation du Budget Primitif 2020

Le rapport sur les orientations budgétaires présenté en conseil municipal le 4 novembre dernier a permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses budgétaires pour l'exercice 2020. Le contexte national, pour les collectivités locales, est sensiblement identique à celui de la fin de l'année dernière : contractualisation financière avec l'État, relative stabilité des dotations versées par l'État et une réforme fiscale qui se précise, avec la suppression totale de la taxe d'habitation, à laquelle se substituera la part de taxe foncière aujourd'hui perçue par le Conseil Départemental.

Les choix proposés dans ce budget primitif reflètent les orientations du débat sur les orientations budgétaires. En synthèse, le budget soumis au vote de l'Assemblée délibérante présente les caractéristiques suivantes :

- La stabilité des taux d'imposition se poursuit. Depuis 11 ans, la commune fait preuve d'une modération fiscale qui la place parmi les bons élèves des villes de plus de 20 000 habitants. Dans la métropole, Mérignac est l'une des trois communes à ne pas avoir augmenté les taux depuis 2009.
- Le respect de la contractualisation financière demeure un objectif. En 2018, la Ville n'a pas augmenté de plus de 1,35% ses dépenses contractualisées avec l'État, ce qui lui a permis de bénéficier d'une dotation de soutien à l'investissement, bonifiée à 715 000 €, soit un gain de 400 000 € par rapport à la dotation perçue les années précédentes.
- L'autofinancement atteindra 7,8 M€ (contre 5,1 M€ en 2018 et 7,1 M€ en 2019). Ce bon niveau d'autofinancement autorise une politique d'investissement dynamique pour l'exercice 2020 et les années suivantes.
- Les dépenses d'équipement se situeront à 21,46 M€ (y compris l'attribution de compensation d'investissement versée à la métropole), soit une progression de 17 % par rapport au BP 2019. Ce niveau de dépenses s'inscrit dans la dynamique du mandat actuel, où plus de 75M€ auront été investis sur notre territoire, avec, notamment, un volume d'investissement 2019 qui s'annonce élevé.
- Ce budget intègre les projets et les actions annoncés, lors du dernier conseil municipal, en faveur de la transition écologique. Une ligne verte de 8.4 M€ regroupait les crédits mobilisés par la Ville et Bordeaux-Métropole. Vous trouverez sa déclinaison concrète pour la partie Ville dans le budget communal (hors frais de personnel), avec une majoration de plus de 500 000€ par rapport à ce qui avait été annoncé lors des orientations budgétaires, cette ligne verte, passant de 5,5 M€ à 6.1 M€. Au total, les actions en faveur de la transition écologique Ville + Métropole représentent près de 9 M€.
- Enfin, un effort financier sera nécessaire en faveur des écoles afin de tenir compte de la croissance du nombre d'élèves des écoles maternelles et élémentaires et en faveur de la sécurité avec une progression des effectifs de la police municipale.

En synthèse, l'équilibre du budget primitif 2020, en mouvements réels, se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	78 458 381 €	86 178 261 €
Investissement	23 423 466 €	15 703 586 €
Total des mouvements réels	101 881 847 €	101 881 847 €

L'équilibre global du BP 2020 est de 113 070 043 €, opérations réelles et opérations d'ordre, et se schématise comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
<p>Dépenses réelles</p> <p>78.46 M€</p> <p>Dépenses ordre</p> <p>8.95 M€</p>	<p>Recettes réelles</p> <p>86.18 M€</p> <p>Rec ordre 1,23 M€</p>	<p>Dépenses réelles</p> <p>23.42 M€</p> <p>Dépenses ordre</p> <p>2.23 M€</p>	<p>Recettes réelles</p> <p>15.70 M€</p> <p>Recettes ordre</p> <p>9.95 M€</p>
<p>Total section fonctionnement : 87.41 M€</p>		<p>Total section d'investissement : 25.65 M€</p>	

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est encore en progression de :

Autofinancement BP 2018	Autofinancement BP 2019	Autofinancement BP 2020
5 090 814 €	7 133 601 €	7 719 880 €

I - La section d'investissement

Les dépenses et les recettes réelles de la section d'investissement se présentent comme suit :

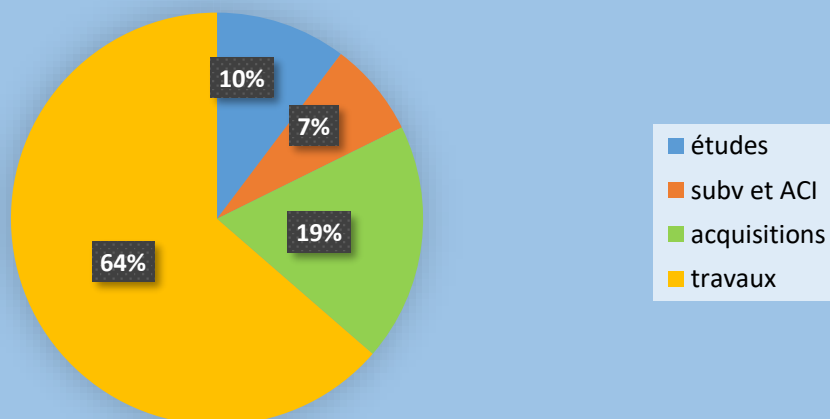
Chapitres	Nature des dépenses réelles	BP 2019	BP 2020
20	Immo. Incorporelles -Frais d'étude	1 475 500 €	2 202 000 €
204	Subventions équipement - ACI	2 272 112 €	1 595 588 €
21	Immo. corporelles - Acquisitions	3 952 051 €	4 009 684 €
23	Travaux en cours - Constructions	10 623 700 €	13 651 930 €
Total des dépenses d'équipement		18 323 363 €	21 459 202 €
16	Dépenses financières et Remboursement capital de dette	1 378 722 €	1 288 722 €
27	immobilisation financière	0 €	8 875 €
Total des dépenses réelles d'investissement hors gestion active de la dette (666 667 € en 2020)		19 702 085 €	22 756 799 €

Chapitres	Nature des recettes réelles	BP 2019	BP 2020
13	Subventions d'investissement	728 484 €	1 423 512 €
16	Emprunts (Emprunt d'équilibre)	8 770 000 €	10 300 000 €
Total des recettes d'équipement		9 498 484 €	11 723 512 €
10	Dotations	2 070 000 €	2 313 407 €
024	Cessions d'immobilisations	1 000 000 €	1 000 000 €
Total des recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette (666 667 € en 2020)		12 568 484 €	15 036 919 €

A – Des dépenses réelles d'investissement dynamiques

En progression par rapport à 2019, les crédits d'équipements inscrits en 2020 demeurent à un niveau particulièrement élevé. L'essentiel de la progression s'explique par le chapitre 23 « travaux ».

Répartition des dépenses d'équipement



➤ **Les dépenses d'équipement : 21 459 202 €**

Ce niveau de dépenses d'équipement important est constitué par des opérations structurantes, intégrées dans la programmation pluriannuelle des investissements, mais également par des opérations récurrentes y compris l'attribution de compensation d'investissement (ACI) versée à Bordeaux Métropole.

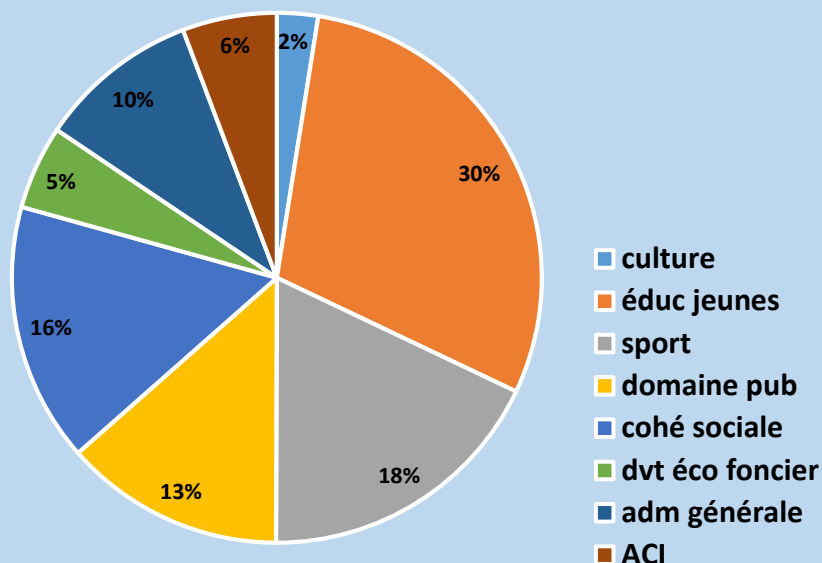
- Les opérations structurantes suivantes sont notamment programmées :

- Des études et les travaux de la maison des habitants de Chemin Long : 1 703 000 €
- La création d'un terrain synthétique au Burck : 800 000 € (hors reports 2019)
- L'implantation de tennis extérieurs et l'aménagement de la Roseraie : 984 000 €
- Une acquisition foncière à Beutre : 600 000 €
- Les travaux de rénovation de l'école primaire Marcellin Berthelot : 2 418 000 €
- Les études et travaux au groupe scolaire de Chemin Long : 1 490 000 €
- Les études et travaux à l'école élémentaire des Bosquets : 546 000 €
- Les études et travaux de la maison des habitants d'Arlac : 673 000 €
- Les études et travaux « maison des habitants et crèche » de la Glacière : 743 000 €
- Les opérations « accessibilité des bâtiments » et « économie d'énergie » : 753 000 €
- Des études et des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques : 500 000 €
- Des aménagements et des travaux dans les parcs et espaces verts : 1 272 000 €

- Les dépenses d'équipement récurrentes prévues sont notamment :

- Des grosses rénovations dans les bâtiments scolaires, les aménagements extérieurs des groupes scolaires (cours, jeux...) et du mobilier et matériel pour les écoles élémentaires et maternelles ainsi que pour les restaurants scolaires : 1 456 400 €,
- Des travaux d'entretien dans les stades et les gymnases ainsi que des acquisitions de matériel et mobilier pour ces équipements : 1 216 300 €,
- Des opérations d'enfouissement de réseaux, des travaux sur le réseau d'éclairage public, de la signalétique des bâtiments communaux : 1 200 000 €
- Les enveloppes matériel et mobilier du secteur culturel ainsi que les interventions de grosse maintenance sur les bâtiments culturels 647 554 €
- Le PIG, les interventions logements sociaux et les études urbaines : 424 000 €
- L'ACI est prévue à hauteur de 1 211 588 €, y compris les régularisations suite à la révision des niveaux de services. Cette attribution de compensation est versée à Bordeaux Métropole en contrepartie de dépenses transférées ou mutualisées :
 - Mutualisation des systèmes d'information et numérique : 0.72 M€
 - Transfert compétences propreté - mobilier urbain – espaces verts sur voirie : 0.21 M€
 - Transfert compétence aire d'accueil gens du voyage, concession de distribution d'électricité et tourisme : 0.13 M€
 - Mutualisation véhicules et matériels : 0.10 M€
 - Transfert des espaces publics dédiés à tous modes de déplacement : 0.05 M€.

les dépenses d'équipement par politique publique



Zoom sur les dépenses « Ligne verte » dans nos dépenses d'équipement

- Produire et consommer durablement notre énergie : 2 569 000 €

Développer les sources d'énergie renouvelable et amélioration thermique des bâtiments – installation de production de chaleur et de froid alimentés par des énergies renouvelables (chaufferie biomasse, géothermie)	
Chaufferie biomasse de la Maison des habitants d'Arlac	250 000 €
Géothermie à la maison des habitants – crèche de La Glacière	225 000 €
Géothermie au groupe scolaire de chemin long	Montant non encore connu
Amélioration thermique de l'école des Bosquets	546 000 €
Réduction de la consommation énergétique des bâtiments : les sites concernés sont, notamment, le relais des solidarités, le gymnase Colombier,	453 000 €
Mise en place des installations photovoltaïques en autoconsommation individuelle et collective	
Sites concernés : relais des solidarités, pôle d'équipements publics du Burck, et pôle d'équipements publics de la Glacière	500 000 €
Optimisation de notre éclairage public pour réduire l'empreinte carbone et la pollution lumineuse	
Modernisation de notre réseau d'éclairage public (relampage) et travaux divers d'éclairage public	550 000 €
Lutter contre la précarité énergétique	
Achat mallettes énergie, dispositif de lutte contre la précarité énergétique	40 000 €
Sensibiliser la population au développement durable	
Achat de composteurs, de récupérateurs d'eau de pluie	5 000 €

- **Renforcer la place de la nature en ville : 1 260 000 €**

Aménagement et développement des espaces verts en ville	
Végétalisation de la place Charles de Gaulle	50 000 €
Végétalisation de la cour de l'école des Bosquets	50 000 €
Travaux d'aménagement des parcs du Vivier et Bourran	650 000 €
Plantations diverses	60 000 €
Aménagement des serres horticoles	55 000 €
Mise en place de toitures végétalisées	
Les sites concernés sont la MDH la Glacière, le groupe scolaire Chemin Long	395 000 €

- **Vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 30 200 €**

Zéro déchet et zéro plastique	
Achat de tables et de matériels de tri	26 000 €
Achat de « frigo zéro gaspi »	1 200 €
Achat de matériel et écocup pour manifestations écoresponsables	3 000 €

- **Budget participatif fléché ligne verte : 100 000 €**

➤ **Les dépenses financières : 1 297 597 €**

Constituées notamment du remboursement en capital de la dette souscrit auprès :

- d'établissements de crédit : 1 263 334 €
- d'autres prêteurs : 25 388 €

B – Des recettes d'investissement diversifiées et en progression permettant un recours raisonnable à l'emprunt

Malgré la dynamique des dépenses d'investissement, le montant d'emprunt prévu en BP reste raisonnable. En effet, en 2020 l'ensemble des sources de financement continuent de progresser : les subventions reçues, le FCTVA et les dotations ainsi que l'autofinancement. La recherche de financement extérieur permet ainsi de réduire le recours à l'emprunt.

Par ailleurs le fort niveau d'excédent attendu à l'issue de l'exercice 2019 permettra, en budget supplémentaire, de désengager une partie de l'emprunt inscrit dans ce BP.

Pour le présent budget, les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :

➤ **Les dotations et fonds globalisés : 2 313 407 €**

- **Fonds de compensation de la TVA : 1 413 407 € (1 170 000 € inscrits en 2019)**

Ce dispositif est destiné à compenser la T.V.A payée par la collectivité sur ses dépenses d'équipement de l'année précédente. La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a, en outre, élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Il est

calculé (au taux de 16.404%) sur les dépenses éligibles de l'année N-1. Avec la bonne réalisation de nos dépenses d'équipement 2019, ce fonds est attendu en augmentation de 20 % par rapport à 2019.

- Taxe d'aménagement : 900 000 €, au même niveau qu'en 2019

Par délibération du 18/12/2015, Bordeaux Métropole a modifié le dispositif de reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil Métropolitain pour réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres.

Le reversement est désormais proportionnel au montant des équipements publics supportés par les Communes. Il correspond désormais à 1/7 du coût des équipements communaux net du FCTVA et des subventions perçues dans la limite des taxes effectivement perçues par Bordeaux Métropole sur le territoire de la Commune.

➤ Les subventions d'investissement : 1 423 512 € :

Suite à sa notification de cet été, la dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL) est prévue à hauteur de 715 000 € pour le financement de la réalisation de la Maison des Habitants d'Arlac. Le fonds d'aide à l'équipement des communes (FDAEC), versé par le Conseil Départemental, est budgété pour 137 000 €.

Enfin une subvention de 563 000 € est attendue de la part du FEDER pour l'opération de la Maison de la petite enfance Simone Veil.

➤ Le recours à l'emprunt : 10 300 000 €

Le budget primitif 2020 s'équilibre avec un appel à l'emprunt prévisionnel estimé à 10 300 000 €. Le budget, voté en décembre, ne permet pas l'intégration des résultats de l'exercice précédent, car son exécution n'est pas clôturée et les résultats du compte administratif ne sont donc pas connus. Ces résultats seront affectés par délibération du conseil municipal au cours de l'année 2020 et seront repris au budget supplémentaire 2020. Le niveau d'emprunt d'équilibre prévu sera alors ajusté des résultats 2019 et de l'intégration des reports de recettes et de dépenses d'investissement.

➤ L'autofinancement : 7 719 800 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement, ou épargne brute (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement), destiné au financement de la section d'investissement, s'élève à 7 719 800 € en 2020 contre 7 133 601 en 2019 € et 5 090 814 € en 2018.

On note donc une progression notable du niveau d'autofinancement entre 2019 et 2020 de plus de 8 % après les + 40 % constatés entre 2018 et 2019. Ce bon niveau d'autofinancement s'explique notamment par une croissance plus rapide de nos recettes de fonctionnement par rapport à nos dépenses de fonctionnement et la baisse de nos annuités de dette.

Ce niveau permet à la commune de prévoir un niveau d'équipement dynamique à 21.46 M€ de dépenses d'équipement. Par ailleurs, le niveau attractif des conditions de financement va limiter la hausse future du montant de nos intérêts de la dette.

II - La section de fonctionnement

A – L'évolution de nos dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont, de BP 2019 à BP 2020, en progression de 2.8 %.

Cette progression s'explique surtout par la croissance des effectifs scolaires et sa conséquence sur la restauration, des obligations réglementaires, la hausse des tarifs des fluides et le développement du service de la police municipale.

En ce qui concerne le plafond de dépenses imposé par l'État dans le cadre de la contractualisation, ce budget a été construit de manière à permettre son respect, grâce notamment à un pilotage fin de la phase d'exécution, au fur à mesure de l'engagement des dépenses entrant dans le champ de la contractualisation.

Dépenses réelles de fonctionnement				
Chapitres	Nature de dépense	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019-2020
011	Charges à caractère général	14 400 044 €	15 441 599 €	+ 7.2 %
012	Charges de personnel	43 300 811 €	44 376 075 €	+ 2.5 %
014	Atténuations de produits	5 886 352 €	5 827 092 €	- 1 %
65	Charges de gestion courante	12 530 594 €	12 604 054 €	+ 0.6 %
66	Charges financières	151 640 €	130 361 €	- 14 %
67	Charges exceptionnelles	49 700 €	79 200 €	+ 59.4 %
DEPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT		76 319 141 €	78 458 381 €	+ 2.8 %

011 - Les charges à caractère général : 15 441 599 €

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, prestations diverses, entretien, frais de fonctionnement, fluides utilisés par les services et équipements municipaux. Les postes importants de ce chapitre sont :

- Les achats de prestations de service : 4 317 348 € (3 889 148 en 2019 soit + 428 200 €).

Achats de repas scolaires et périscolaires au SIVU, interventions d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités CLSH et interclasses et séjours vacances et les classes de découverte. L'origine de la hausse de cette enveloppe est le budget consacré au SIVU de restauration scolaire. Cette progression s'explique par un ajustement par rapport au réalisé 2019 et par la croissance des effectifs.

- Fluides - électricité/eau/gaz/chauffage urbain: 3 044 500 (2 897 000 € en 2019 soit +147 500 €)

Les hausses prévues sur le prix de l'électricité, y compris l'électricité verte, et sur le prix du gaz ont été intégrées dans le budget.

- Fournitures d'entretien des bâtiments et fournitures diverses: 1 112 491 € (1 104 615 € en BP 2019 soit + 7 876 €)

Ce poste ne connaît pas d'évolution notable entre 2019 et 2020.

- Maintenance des équipements, entretien équipements /mobiliers: 1 093 923 € (1 106 913 € soit – 12 990 € / BP 2018)

Avec une baisse de 1 %, ce budget n'évolue quasiment pas par rapport à l'exercice précédent.

La progression de ce chapitre s'explique également par des obligations réglementaires comme le géo-référencement des réseaux (170 000 €) et une étude sur la qualité de l'air dans les bâtiments communaux (40 000 €), par la mise en place avec Bordeaux Métropole d'actions de démoustication (50 000 €) ainsi que la reconfiguration du Mérignac Photos en 2020 (67 000 €).

012 - Les charges de personnel : 44 376 075 € (+ 1 075 264 € / + 2.5 %)

Le montant est conforme à l'estimation présentée dans le rapport sur les orientations budgétaires 2020 à 44,3M€.

- Les évolutions réglementaires et les besoins conjoncturels

Les mesures nationales sur la rémunération et les carrières dans la Fonction publique :

- La revalorisation des carrières prévue dans le cadre de la seconde année du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) se poursuit pour la 2^e année en 2020 : 90 000 €
- Le GVT se caractérise par des avancements d'échelons, des avancements de grade, des promotions internes et des nominations, suite à réussite à concours. Il représente 50 000 € en 2020.
- La poursuite de la refonte du régime indemnitaire, avec notamment l'objectif de compenser la pénibilité de certains métiers et de valoriser la technicité de certaines missions réalisées par des agents de catégorie C. La dépense budgétée est de 150 000 €.
- Enfin, l'organisation des élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2020 est budgétée pour 40 000 €

- Un budget Ressources Humaines permettant de répondre aux besoins de la population :

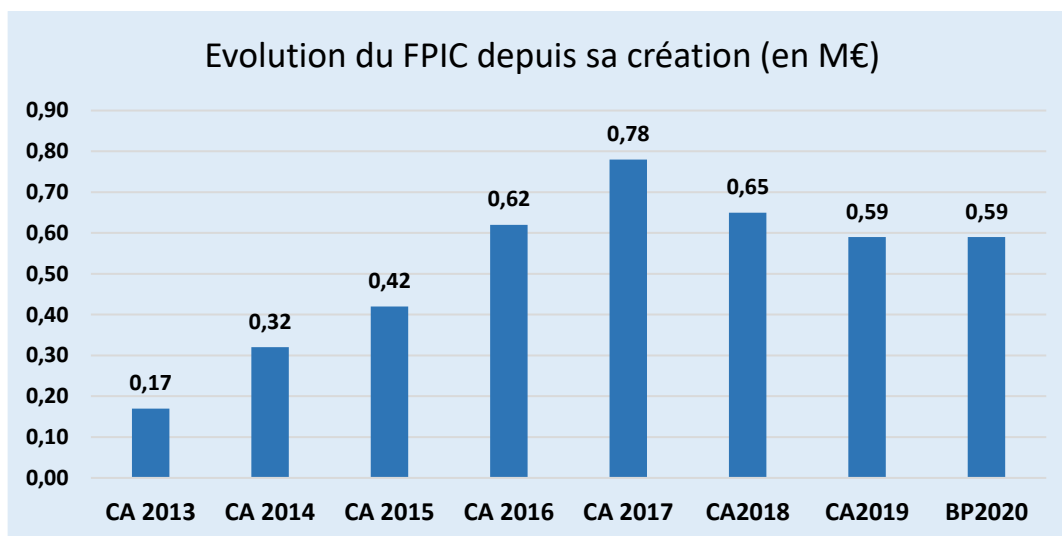
Les orientations présentées lors du dernier Conseil Municipal sont reprises dans les prévisions budgétaires 2020 :

- Le renforcement des effectifs de la police municipale pour atteindre 33 agents, en continuité des recrutements déjà opérés en 2019
- Un développement des effectifs au sein de la direction de l'action éducative et de la famille pour répondre à la croissance des effectifs scolaires,
- Suite à l'adoption des schémas directeurs patrimoine scolaire et patrimoine sportif, des recrutements pour la conduite d'opération et la maintenance des bâtiments.
- Un effort fait pour améliorer les conditions de travail et lutter contre l'absentéisme,

014 - Les atténuations de produits : 5 827 092 € composés de 2 postes :

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 595 000 € soit -65 000 € par rapport au BP 2019.

La répartition de droit commun du FPIC entre l'EPCI et ses communes se fait en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le CIF est impacté par les dépenses de transfert N-2 (attributions de compensation et la moitié de la dotation de solidarité métropolitaine). Aussi, depuis 2018 le CIF est impacté par le cycle 1 de la mutualisation et par les transferts de compétences 2016 et des années suivantes. Le budget a été ajusté au montant réalisé en 2019 soit 595 000 €.



- L'attribution de compensation (AC) versée à Bordeaux Métropole.

Suite au transfert de compétences des communes à la Métropole et à la mutualisation d'une partie de ses services au 1^{er} janvier 2016, la ville verse désormais une AC Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue annuellement afin d'intégrer les transferts de nouvelles compétences et les révisions des niveaux de service. Le montant de l'AC de fonctionnement est en très légère progression en 2020.

65 – Les autres charges de gestion courante : 12 604 054 € (contre 12 530 594 € en BP 2019 / + 0.6 %)

La subvention versée par la ville au CCAS représente 29 % de ce chapitre budgétaire 65. Les subventions aux associations et à la SEM Mérignac gestion pèsent pour 61 % de ces charges. Ce chapitre est également composé des frais des élus (5 %) et de la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant d'entreprise (3%).

Des subventions et participations versées dont :

- Subventions de fonctionnement versées : 5 369 864 € (contre 5 309 614 € en 2019).
 - les subventions versées aux associations : 5 010 364 € contre 4 955 914 € soit une progression de près de 55 000 €, liée à la subvention versée à Mérignac Hand Ball : Le conseil municipal du 24 juin 2019 avait délibéré à l'unanimité cette subvention motivée, notamment, par l'accession en championnat Elite de l'équipe première féminine. On constate aussi une progression de la subvention de l'association Léon à vélo.
 - le fonctionnement des temps d'activités périscolaires (TAP) réalisé par des prestataires extérieurs passant sur le chapitre 65 est stable entre 2019 et 2020 pour se situer à 191 000 € comme en 2019.

- Cette ligne subventions de fonctionnement versées intègrent également les cotisations versées pour la garantie maintien de salaires à Collecteam, à l'A'URBA ou à la SPA pour la fourrière animale.

- Subvention au CCAS: 3 600 000 €, au même niveau qu'en BP 2019. Cette subvention sera ajustée en budget supplémentaire, car son niveau dépend du résultat de l'exercice de cet établissement public et notamment de son budget annexe des aides à domicile.

- Subvention d'équilibre S.E.M Mérignac Gestion: 2 210 000 €, soit au même niveau qu'en 2019, dans l'attente de connaître les conditions financières insérées dans le nouveau contrat.

- Le versement à Bordeaux pour la participation de la Ville de Mérignac aux charges de fonctionnement de l'école Clos Montesquieu: 130 000 € (soit au même niveau qu'en BP 2019)

- Les indemnités, frais de missions et formation des élus : 639 000 €, en progression de 7 000 € par rapport à 2019.

- La subvention d'équilibre au budget annexe « restaurant municipal »: 315 500 €, soit + 1% par rapport à 2019.

- Des contributions obligatoires: 190 000 €: Contribution forfaitaire par élève mérignacais scolarisé à l'école privée Sainte-Marie, en progression de 5 000 € par rapport à 2019. Les prévisions sont réalisées selon le nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire.

66 – Les charges financières : 130 361 €

En diminution de 14 %, elles comprennent les intérêts de la dette, les intérêts sur ligne de trésorerie et divers frais financiers (commissions d'engagement...).

- Les intérêts de la dette remboursés à l'échéance : 130 000 €
- Les intérêts courus non échus : - 9 639 €
- Les intérêts sur ligne de trésorerie et frais financiers divers : 10 000 €

La baisse de ce poste s'explique par l'extinction de l'encours de la dette existante et l'absence d'emprunt nouveau.

Zoom sur les dépenses « ligne verte » dans nos dépenses de fonctionnement

- **Produire et consommer durablement notre énergie : 2 054 500 €**

Achat d'énergie renouvelable (électricité, gaz de ville) pour les bâtiments communaux et le réseau d'éclairage public	
Avec le nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur 2020-2022, élargissement des engagements en faveur de l'énergie verte : Soit 100 % d'énergie verte pour : - l'éclairage public, - les compteurs électriques de moins de 36 KvA - la totalité des points de consommation gaz	2 047 000
Mettre en place des installations photovoltaïques en autoconsommation	
Coût de maintenance et entretien des installations	7 500 €

- **Renforcer la place de la nature en ville : 15 500 €**

Usage des pesticides	
Dispositif d'accompagnement des exploitations viticoles de la ville sur l'usage des pesticides.	15 500 €

- **Vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 51 080 €**

Zéro déchet et zéro plastique	
Assiettes citoyennes, tri des déchets, collecte papier, collecte des déchets alimentaires des écoles	40 540 €
Fonctionnement frigo zéro gaspi – coût de transport entre le frigo et les écoles	540 €
Location de toilette sèches, actions de tri	10 000 €
Plan de réduction du plastique au SIVU de restauration collective	Intégré dans le prix des repas du SIVU

- **Accompagner le Projet ZIRI (démarche d'écologie industrielle et territoriale pour 13 000 €) porté par la Technople Technowest, dont les objectifs sont les suivants :**

- Sensibiliser à la prévention des déchets.
- Expérimenter une application d'optimisation de la gestion des déchets.
- Mutualiser la collecte et valoriser des matières recyclables.
- Accompagner des acteurs à la gestion de leur flux de matières.
- Développer un processus d'identification et d'émergence de nouvelles synergies.

B – Une progression des recettes de fonctionnement

On observe une progression globale des recettes de fonctionnement de 3.27 %, conséquence, comme l'an dernier de deux évolutions opposées : la progression du produit de la fiscalité de +4.05 % et la diminution des dotations et des participations (- 2.66 %) et notamment celle de la DGF. Comme en 2019, le chapitre 70 « produit des services » en progression de 7.33% témoigne de la croissance des effectifs scolaires avec pour conséquence une fréquentation accrue de nos restaurants scolaires et centres de loisirs.

Recettes réelles de Fonctionnement				
Chapitres	Nature de la recette	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019-2020
013	Atténuations de charges	571 247 €	550 000 €	-3.72 %
70	Produits des services	4 055 611 €	4 352 698 €	+ 7.33 %
73	Total impôts et taxes	68 029 122 €	70 499 000 €	+ 3.63 %
	- dont fiscalité directe	59 300 000 €	61 700 000 €	+ 4.05 %
	- dont dotations communautaires	2 815 000 €	2 870 000 €	+ 1.95 %
	- dont droits de mutation	3 506 122 €	3 500 000 €	- 0.17 %
	- dont autres impôts	2 408 000 €	2 429 000 €	+ 087 %
74	Total dotations - participations	10 262 612 €	9 989 763 €	-2.66 %
	- dont DGF	4 717 000 €	4 442 000 €	- 5.83 %

Recettes réelles de Fonctionnement				
	- dont compensations fiscales	1 644 000 €	1 675 000 €	+ 1.89 %
	- divers dotations-participations	3 901 612 €	3 872 763 €	- 0.74 %
75	Autres produits de gestion	416 150 €	669 800 €	+ 60.95 %
76	Produits financiers	70 000 €	70 000 €	-
77	Produits exceptionnels	48 000 €	47 000 €	-2.08 %
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		83 452 742 €	86 178 261 €	+ 3.27 %

70 – Les produits des services et de l'exploitation : 4 352 698 € (4 055 611 € en 2019 / + 7.3 %)

Ils correspondent essentiellement aux contributions des usagers des services publics municipaux. Parmi les recettes les plus significatives de ce chapitre, on retrouve :

• Secteur scolaire :

- Restauration scolaire : 1 775 536 € en progression de 14 % avec la hausse de la fréquentation et en se basant sur le « réalisé » estimé 2019.
- Classes de découverte : 20 197 €
- Transports scolaires : 52 076 €

• Secteur Culturel :

- Conservatoire : 215 000 € en BP 2020, au même niveau qu'en 2019.
- Médiathèque et bibliothèques : 8 000 €

• Secteur sport, loisirs, jeunesse :

- Centres de Loisirs et accueil : 972 911 € contre 840 177 € en BP 2019.
- Stade nautique : 220 000 € contre 220 000 € en BP 2019
- Centres de vacances : 47 000 € contre 40189 en 2019

- Secteur Crèches et Halte-garderie : 602 678 contre 562 070 € en BP 2019.

73 - Les impôts et taxes : 70 499 000 € (68 029 122 € en 2018)

- Fiscalité directe (compte 73111) : 61 700 000 €

Elle recouvre, le produit de la taxe d'habitation, y compris la part prise en charge par l'État dans le cadre de la réforme de la TH, et celui des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

L'évolution des bases est la conséquence :

- de l'actualisation de ces bases d'imposition: depuis 2017 cette actualisation dépend de l'indice des prix à la consommation entre novembre N et novembre N-1. L'actualisation des bases d'imposition 2020 sera connue à la mi-décembre quand l'indice des prix à la consommation du mois de novembre 2019 sera publié. En 2020 le projet de loi de finances propose de conserver ce mode de revalorisation pour les taxes foncières. Par contre, ce projet de loi fixe une évolution forfaitaire des bases TH à 0.9 %.

- de la variation physique estimée. Ces bases multipliées par les taux votés de la commune conduisent au produit fiscal attendu.

A noter que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, les dégrèvements décidés par l'État ne suppriment pas les bases concernées de taxe d'habitation des bases communales. Ces bases dégrévées demeurent dans les bases fiscales communales. L'État se substitue au contribuable dégrévé (au taux voté en 2017 soit 20.74 %). Ainsi, la réforme est neutre pour les bases de taxe d'habitation.

Le produit fiscal attendu, avec un taux de fiscalité inchangé, est en forte progression par rapport au BP 2019 : 61 700 000 € en BP 2020 contre 59 300 000 € en 2019 soit une croissance de 4 %. Cette variation s'explique par le fort ajustement de 1 011 201 € opéré en BS 2019 suite à la notification favorable des bases fiscales prévisionnelles 2019.

Les autres recettes du chapitre 73 : 8 799 000 €

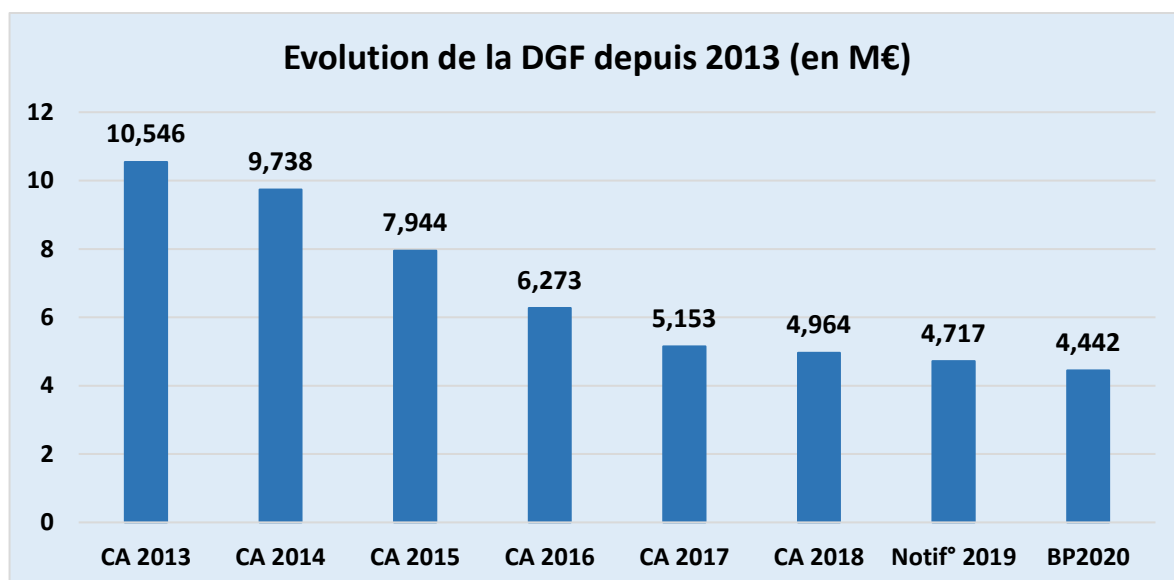
Ces recettes, en très légère progression par rapport au BP 2019, à +0.5 % sont notamment composées :

- De la dotation de solidarité communautaire : 2 870 000 €
- De la taxe additionnelle aux droits de mutation : 3 500 000 €
- De la taxe communale sur la consommation d'électricité : 1 480 000 €
- De la taxe locale sur la publicité extérieure : 840 000 €

74 - Les dotations et participations : 9 989 763 € (10 262 612 en 2019 / - 2.7%)

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 4 442 000 € (- 275 000 € / à 2019)

De 2014 à 2017, les collectivités locales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Aussi la commune a vu sa DGF passer de 10.5 M€ à 5.1 M€ en 2017. Depuis 2018, si l'enveloppe nationale de DGF est stable, la DGF forfaitaire de Mérignac connaît une baisse constante : 4 964 000 € en 2018, 4 678 000 en 2019 et une estimation à 4 442 000 € en BP 2020.



- Les compensations fiscales de l'État : 1 644 000 €

Elles permettent de compenser partiellement les exonérations accordées par l'État en matière de taxe foncière et taxe d'habitation. Ces exonérations affectent les produits fiscaux perçus par les collectivités, aussi l'État verse une compensation. Le budget primitif projette les recettes de compensation suivantes :

- Taxe d'habitation : 1 550 000 € (1 515 000 € en BP 2019 mais 1 555 000 € notifiés)
- Taxes foncières : 125 000 € (120 000 € en BP 2019 mais 130 000 € notifiés)

Il est important de préciser que le remboursement de l'État lié à la réforme de la taxe d'habitation est inscrit dans le chapitre 73 « impôts et taxes » et non dans le présent chapitre « compensations fiscales ».

- Le fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires reste à 265 000 €

- Les participations Caisse d'Allocations Familiales : 3 385 759 €

Figurent notamment dans ces participations CAF:

- Le Contrat enfance jeunesse
- Les contributions sous forme de participation au prix de journée au titre des crèches, halte-garderie, relais assistantes maternelles, lieux accueil Enfants-parents, accueils, périscolaires et centre de loisirs, et séjours vacances sportives.

On remarque une baisse de la participation de la CAF, entre le BP 2019 et le BP 2020, finançant les structures petite enfance. L'écart vient d'une actualisation par rapport au réalisé 2019 concernant la crèche Croqu'ile.

- Les autres participations : 91 590 €

On note :

- Participation du fonds social européen aux rémunérations des référents du plan local d'insertion et de l'emploi (7477): 68 000 €
- Participation du Département : places réservées en crèches pour l'accueil d'urgence et Relais assistantes maternelles : 23 590 €

75 - Produits de gestion courante : 669 800 € (contre 416 150 en 2019)

Ils regroupent notamment :

- Les revenus des immeubles (loyers) : 380 800 € qui progresse fortement avec le loyer de KART system, un changement d'imputation d'une redevance anciennement inscrite en chapitre 70 pour le cinéma.
- La redevance d'affermage du Pin Galant, versée par Mérignac Gestion Equipement : 160 000 €

013 / 76 / 77 - Produits divers : 667 000 € (contre 689 247 € en 2018)

On retrouve principalement :

- Les atténuations de charges (013) : 550 000 € : ce sont les remboursements des salaires des agents municipaux en congés longue maladie ou suite à accidents de travail dans le cadre du contrat

groupe. Budgétés en baisse pour s'ajuster sur le réalisé prévisionnel 2019.

- Les produits financiers (76) : 70 000 € : Correspondent notamment aux dividendes à percevoir au titre de nos participations dans la SA Aéroport BORDEAUX MERIGNAC. Prévus au même niveau qu'en 2019.
- Les produits exceptionnels (77) : 48 000 € : ce sont les recettes liées aux annulations de mandat ou aux remboursements d'assurances suite à des sinistres. Ils sont stables de BP 2019 à BP 2020.

III – les Budgets annexes

Deux budgets annexes accompagnent le budget principal :

- le budget annexe du restaurant municipal retrace le service de fourniture de repas pour le personnel municipal. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 charges générales	195 800 €	70 revenus d'exploitation	75 000 €
012 charges de personnel	190 000 €	75 subvention ville	315 500 €
65 charges gestion courante	1 000 €		
67 charges exceptionnelles	1 000 €		
Autofinancement sect. Invest.	2 700 €		
Total dépenses	390 500 €	Total recettes	390 500 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21 immobilisations corporelles	2 700 €	Autofinancement	2 700 €
Total dépenses	2 700 €	Total recettes	2 700 €
Total budget	393 200 €	Total budget	393 200 €

Ce budget d'un montant de 393 200 € (388 600 € en 2019) est financé à 80 % par une subvention du budget principal d'un montant de 315 500 € contre 312 300 € en 2019.

- le budget annexe des pompes funèbres retrace l'activité funéraire. Cette activité est qualifiée « d'industrielle et commerciale », aussi le budget doit s'équilibrer par des recettes propres (soit les redevances de l'usager) :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 charges générales	500 €	70 revenus d'exploitation	5 000 €
012 charges de personnel	3 500 €		
65 charges gestion courante	500 €		
67 charges exceptionnelles	500 €		
Total dépenses	5 000 €	Total recettes	10 000 €
Total budget	5 000 €	Total budget	5 000 €

Le budget 2020 d'un montant de 5 000 € contre 10 000 € en 2019 tient compte de la très faible exécution sur l'exercice 2019.